



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

AUTOUR DU BARRAGE DU PONT DU ROI UN 4^e ESPACE NATUREL SENSIBLE

Mercredi 11 mai 2022 - Saint-Émiland



www.saoneetloire71.fr

AUTOUR DU BARRAGE DU PONT DU ROI

UN 4^e ESPACE NATUREL SENSIBLE

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et Catherine Amiot, vice-présidente chargée de l'environnement, inaugurent ce mercredi 11 mai 2022 le 4^e espace naturel sensible à Saint-Émiland. Après le Marais de Montceaux-l'Étoile, l'Étang de Pontoux et la Lande de Nancelles, c'est désormais l'ENS du Pont du roi qui ouvre ses portes au public.

Préserver, valoriser le patrimoine particulièrement sensible et permettre au public d'en découvrir et apprécier les richesses font partie des missions du Département de Saône-et-Loire. Dans ce cadre, via le schéma départemental des espaces naturels sensibles, il a acquis 8 sites (vote à l'Assemblée départementale le 20 juin 2019). Parmi eux, la retenue d'eau à Saint-Émiland, qui a depuis fait l'objet d'aménagements au niveau du secteur humide sud du plan d'eau. Le site devient aujourd'hui l'Espace naturel sensible du Pont du roi.

Un parcours de découverte d'environ 1km, agrémenté de différents panneaux pédagogiques et signalétiques, est accessible depuis septembre 2021. Les thèmes abordés sur ce nouveau parcours sont la végétation, l'écosystème forestier, la retenue d'eau, la prairie humide.



Afin de pouvoir réaliser ce parcours avec boucle sur la zone aménageable, trois parcelles (2 en forêt au sud et celle en prairie au nord) ont été acquises par le Département de Saône-et-Loire en complément des berges du plan d'eau dont il était déjà propriétaire. L'ensemble de la conception de ce parcours a été réalisé par la DRI, en lien permanent et avec le soutien du Centre Eden à Cuisery.

Une plateforme en bois sur pilotis, permettant de canaliser le public a été installée au niveau de la **parcelle humide** et une discrète **palissade d'observation** des oiseaux a pris place en bord d'eau. Une partie de cette boucle, inondable une partie de l'année, n'est accessible que lors des basses eaux.

La parcelle humide, avec végétation basse et présence de nombreuses orchidées (orchis maculée) abrite un cortège faunistique remarquable (papillons...), est colonisée par des ligneux et la fougère aigle. Une opération de fauchage est donc régulièrement effectuée pour maintenir cette végétation basse en place.

Le site est accessible librement et différentes visites guidées sont proposées accompagnées d'un animateur nature du Département ou de la Ligue de protection des oiseaux dans le cadre de leur partenariat avec le Département.

Prochaines visites guidées : le mercredi 25 mai

et le mardi 26 juillet

I LES TRAVAUX



- **Parking avec récupérateur d'eau**

Direction des routes et des infrastructures maître d'œuvre en lien avec les entreprises SNTPAM (Société nouvelle de travaux public Arroux-Mesvrin) et VHM (Victor Heinrich Molsheim canalisation)

Coût : 35 000€

- **Circuit pédagogique : mise en forme, fabrication et pose du mobilier pédagogique**

Société Pic Bois

Coût : 24 000 €

- **Plateforme bois**

Dynamique Environnement

Coût : 19 000 €

- **Sécurisation de la parcelle forestière**

ONF

Coût : 5 640 €

- **Dégagement de la zone forestière en vue de la plantation + création de niches écologiques**

Agence du Patrimoine

Coût estimé : 6 400€

- **Plantations**

Services de la Direction de l'aménagement du territoire en charge de la mise en œuvre du Plan Environnement et Terrideal, prestataire du marché sur ce secteur géographique

Estimation du coût en cours

Financé par



L'aménagement de cet espace naturel et sa sécurisation ont fait l'objet d'un accord avec les services de l'Etat pour l'obtention d'un soutien financier d'un montant de 23 800€, dans cadre du plan de Relance, volet relatif à la préservation de la biodiversité.

LA LOI DU 18 JUILLET 1985 relative à la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, aujourd'hui inscrite dans le Code de l'urbanisme sous l'article L142, donne compétence aux Départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) par le biais du Schéma départemental des espaces naturels sensibles. L'ambition de ces nouvelles orientations est de maintenir et développer la démarche départementale de préserver des espaces naturels, de diversifier son offre de découverte auprès du public, de créer un réseau d'espaces naturels de qualité, diversifié tant en type de milieux, qu'en répartition géographique dans l'ensemble de la Saône-et-Loire.

4 ESPACES NATURELS SENSIBLES :

- le marais de Montceaux-l'Étoile
 - l'étang de Pontoux
 - la Lande de Nancelle
 - l'ENS du Pont du roi



LES PROJETS D'ESPACES NATURELS SENSIBLES

AUTOUR DES GROTTES D'AZÉ : Compte-tenu des intérêts écologiques et géologiques du secteur, des travaux de « renaturation » de la rivière La Mouge à proximité sont envisagés ainsi que l'aménagement d'une zone de découverte complémentaire aux grottes.

MARAI DE MASSILLY : Zone humide en cours d'étude dans la perspective de protéger ce milieu et de l'aménager pour permettre sa découverte.

PRAIRIES DE SAÛNEOR : Dans le cadre d'une compensation de travaux dans le chalonnois, un parcours pédagogique est envisagé dans une zone humide départementale.

FORÊT DE LA RAVIÈRE À UCHON : Réflexion à la demande de la commune quant à l'instauration d'une zone de préemption au titre des ENS pour les parcelles concernées. Cette forêt a été classée « ENS » en préalable à cette éventuelle instauration.

ZONE NATURELLE EN BORDURE DE SAÛNE À TOURNUS : Zone humide partiellement inondable typique de bord de rivière, ce site aura vocation à être protégé et aménagé pour permettre sa découverte par le public.

CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÛNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère - Hôtel du Département - Rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr - presse@saoneetloire71.fr

